

Charte de modération

à destination des utilisateurs de la page Facebook

« Ville de Domont »

1. Présentation de la page Facebook « Ville de Domont »

La page Facebook « Ville de Domont » est un espace d'informations et d'échanges ouvert à tous, animé dans un esprit de convivialité et de respect mutuel. Elle vise à informer sur la vie de la ville de Domont, répondre aux questions des membres et favoriser le dialogue.

Les utilisateurs peuvent s'exprimer, participer aux débats, partager leurs idées et opinions, interagir avec les autres membres et dialoguer avec l'équipe de rédaction.

La page Facebook « Ville de Domont » n'a pas pour objet la propagande ou l'expression des partis politiques, de leurs candidats ou de leurs soutiens.

Tous les membres peuvent intervenir sur la page Facebook « Ville de Domont » à condition de respecter un cadre fixant des règles conformes au bon usage des réseaux sociaux, aux bonnes mœurs, à l'ordre public et à la loi en vigueur. L'utilisateur adhérant à la page Facebook « Ville de Domont » accepte la présente Charte de modération et s'engage à la respecter pour chacune de ses contributions. En cas de non-respect de cette Charte, les modérateurs de la page Facebook « Ville de Domont » se réservent le droit de supprimer, sans préavis, tout contenu et de bannir tout utilisateur dont la contribution ne respecterait pas la présente Charte de modération. Les comportements contraires à la loi pourront être signalés aux autorités.

2. Modération de la page Facebook « Ville de Domont »

Chaque utilisateur conserve la pleine responsabilité de la contribution qu'il met en ligne (textes, images, photos, vidéos, liens, documents, etc.). Les publications des membres faisant l'objet d'une modération *a posteriori*, la ville de Domont ne saurait être tenue responsable des contenus publiés sur la page Facebook « Ville de Domont ».

En complément de la modération manuelle qui est effectuée par les modérateurs de la page Facebook « Ville de Domont », la modération automatique prévue par Facebook est activée. Les messages que la plateforme considère être du spam ou des insultes seront automatiquement masqués.

En outre, chaque utilisateur peut, à tout moment, si un commentaire ne respecte pas la Charte de modération ou porte atteinte à ses droits, le signaler à la ville de Domont en envoyant un message sur la page Facebook « Ville de Domont ». Les modérateurs de la page Facebook « Ville de Domont » y répondront le plus rapidement possible.

3. Règles de bonne conduite

Les insultes et les propos à caractère attentatoire aux personnes nuisent aux discussions. Une attitude polie, courtoise et respectueuse est toujours plus constructive et bénéfique.

Les propos et messages suivants, quelles que soient leurs formes, sont strictement proscrits sur la page Facebook « Ville de Domont » et feront l'objet d'une modération :

- Les messages discriminatoires, diffamatoires, haineux, injurieux, vulgaires, grossiers, agressifs, virulents, acerbes, indignes ;
- Les messages à caractère raciste, xénophobe, sexiste, homophobe ;
- Les messages à caractère révisionniste, négationniste ;
- Les messages incitant à la haine raciale, appelant au meurtre, ou plus généralement, à tout type de violence ;
- Les messages à caractère pornographique, pédophile ou obscène ;
- Les messages pouvant heurter les autres utilisateurs ;
- Les messages portant atteinte à la vie privée ou dévoilant des données personnelles (courriel, adresse postale, numéro de téléphone, etc.), usurpant une identité ;
- Les messages à des fins publicitaires ou commerciales, les spams, le prosélytisme, les communiqués d'organisations politiques ou syndicales ;
- Les plaisanteries de mauvais goût.

4. Conseils et conventions

Afin de favoriser les échanges et de communiquer le plus clairement possible, il est recommandé de suivre les conventions et conseils suivants pour toutes contributions.

- Éviter les argots, jargons et le langage « SMS » ;
- Ne pas rédiger les commentaires en majuscules ;
- Faire attention aux messages hors-sujet, inappropriés, incompréhensibles, superflus, redondants, obsolètes car ces messages dévalorisent les conversations ;
- Vérifier les sources et citer les références ;
- Se méfier des trolls, qui lancent volontairement des sujets fâcheux, polémiques et conflictuels ;
- Pour répondre au commentaire d'un membre, le citer dans sa réponse.

Cette charte de modération vise à respecter la liberté d'expression de chacun tout en veillant à préserver un cadre d'échanges agréable et conforme à la loi.

La ville de Domont et les administrateurs de la page Facebook « Ville de Domont » se réservent le droit de modifier les termes et conditions de cette Charte de modération à tout moment, sans avis préalable. Merci aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version et de la respecter.

Facebook a sa propre Charte de modération. Il convient bien entendu de la respecter également.

Merci par avance pour votre compréhension.